

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 mars 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 mars 2009 à 20 heures en Mairie de Sierck les Bains sous la présidence du Maire, Laurent STEICHEN.

Les élus ont procédé à l'adoption des différents comptes administratifs 2008 des budgets principaux et annexes, des comptes de gestion 2008 des budgets principaux et annexes, à l'affectation des résultats sur le budget principal de la commune ainsi que sur le budget eau, au vote des quatre taxes de la commune, au vote des différents budgets primitifs pour l'exercice 2009:

## 1 Adoption des comptes administratifs 2008 des budgets principaux et annexes

1a) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2008, budget GENERAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2008,

le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joel Gonnet , Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008, lequel se décompose comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	1 520 369.44	1 185 453.95	334 915.49
Investissement	534 839.46	279 420.99	255 418.47
Reports N-1	+ 53 001.05		53 001.05
TOTAL	2 108 209.95	1 464 874.94	643 335.01
Reste à réaliser investissements		- 368 366.90	- 368 366.90
Résultats à reprendre			274 968.11

1b) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2008, budget EAU :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joel Gonnet , Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008, lequel se décompose comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	16 801.23	8 291.91	8 509.32
Investissement	6 410.00	15 840.13	- 9430.13
Reports N-1 Fonctionnement	155 622.84		155 622.84
Reports N-1 Investissement	26 347.55		26 347.55
TOTAL	205 181.62	24 132.04	181 049.58
Reste à réaliser investissements		- 140 000.00	- 140 000.00
Résultats à reprendre			41 049.58

1c) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2008, budget ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2007,

le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joel Gonnet , Adjoint au Maire et doyen d'âge, à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008, lequel se décompose comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	9 529.94	9 698.75	- 168.81
Investissement	32 508.47	28 620.47	3 887.63
Reports N-1	5 569.93		5 569.93
TOTAL	47 608 .34	38 319.22	9 288.75
Reste à réaliser investissements		10 244.56	- 10 244.56
Résultats à reprendre			- 955.81

1d) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2008, budget CAMPING :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joel Gonnet , Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008, lequel se décompose comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement	17 597.58	8 179.21	9 418.37
Investissement	88 229.54	120 194.53	- 31 964.99
Reports N-1		90 512.05	- 90 512.05
TOTAL	105 827.12	218 885.79	-113 058.67
Reste à réaliser investissements	109 000.00	5 573.64	103 426.36
Résultats à reprendre	214 827.12	224 459.43	- 9 632.31

## 2 Adoption des comptes de gestions 2008 des budgets principaux et annexes

2a) – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2008, budget GENERAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisé par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget GENERAL de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget GENERAL de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget Général du Receveur pour l'exercice 2008, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2b) – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2008, budget : EAU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisé par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget EAU de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget EAU de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget Eau du Receveur pour l'exercice 2008, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2c) – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2008, budget : ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisé par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et, que le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget ASSAINISSEMENT de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget Assainissement du Receveur pour l'exercice 2008, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2d) – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2008, budget: CAMPING :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisé par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et, que le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget CAMPING de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget CAMPING de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget Camping du Receveur pour l'exercice 2008, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### 3 Affectation des résultats 2008 des budgets principaux et annexes

3a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, budget GENERAL :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de :  
274 968.11€

Résultat de l'exercice (excédent) : 274 968.11€

Excédent au 31.12.2008 : 274 968.11€

Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat comme suit :

Virement à l'excédent reporté (ligne 002) 274 968.11€

Virement à la section Investissement (compte 1068) 59 947,38€

3b) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, budget EAU :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de :  
181 049.58 €

Excédent antérieur reporté : 181 970.39 €

Résultat de l'exercice (déficit) : - 920.81 €

Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) 41 049.58 €

Virement à la section investissement (compte 1068) 123 082,58 €

### 4 Vote des quatre taxes

Pas d'augmentation des taxes prévues en 2009

### 5 Vote du budget primitif 2009 du budget principal ainsi que des budgets annexes (Eau, Assainissement, Camping) :

5a) Le budget primitif principal de la commune sur l'exercice 2009, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

**1 601 511,03 €** pour la section de fonctionnement et ;

**1 389 563,90 €** pour la section d'investissement.

5b) le budget primitif du budget eau sur l'exercice 2009, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

**51 632,58 €** pour la section de fonctionnement et ;

**163 615 €** pour la section d'investissement.

5c) Le budget primitif du budget assainissement sur l'exercice 2009, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

**12 126,68 €** pour la section de fonctionnement et ;

**332 657,56 €** pour la section d'investissement.

5d) Le budget primitif du budget camping sur l'exercice 2009, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

**20 000 €** pour la section de fonctionnement et ;

**346 670,68 €** pour la section d'investissement.

#### 6 Plan de relance du FCTVA

La municipalité souscrit au plan de relance TVA. Ainsi elle s'engage à ce que ses investissements en 2009 soient supérieurs à la moyenne des années 2004 à 2007.

Cette moyenne s'élève à 645 615 €

Les investissements pris en compte dans le mode de calcul du gouvernement s'élèvent pour 2009 à 1 471 985 €

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents et conventions nécessaires à cet engagement

#### 7 Délibération sur les statuts du SCOTAT

Après en avoir délibéré la municipalité accepte les statuts du SCVOTAT tels que présentés par M. le Maire et tels qu'acceptés par la communauté de communes des 3 frontières.

#### 8 Adhésion à l'association « Des Pierres et des Hommes »

Cette nouvelle association poursuit un but non lucratif et s'est donnée comme objet de :

- Recenser, étudier, préserver, gérer, restaurer et mettre en valeur, réhabiliter et représenter tout ce qui relève du patrimoine, aussi bien culturel, social, économique, écologique, historique, archéologique, artistique, architectural, linguistique, industriel, intellectuel et naturel ;
- S'opposer à ce qui peut atteindre le patrimoine en utilisant le recours devant les tribunaux ;
- Organiser animations et manifestations.

Pour réaliser son objet l'association utilisera:

Inventaires, collectes de mémoire, organisation de chantiers de restauration, sensibilisation, information, formation, animations, construction sous toutes leurs formes d'outils de promotion de ce patrimoine au sens large, collaboration avec des réseaux, des associations, des personnes morales ou physiques, affiliation à des fédérations. Ce ne sont ici que quelques exemples des actions possibles.

De fait, l'association usera tous les moyens légaux à sa disposition ou à créer, en France ou à l'étranger, visant à renforcer son objet.

Peut devenir membre toute personne physique ou morale intéressée par l'objet de l'association.

Le montant des cotisations annuelles pour les personnes morales (collectivités, associations, entreprises ou commerces) est fixé à 50.00 €

La cotisation est à verser le 01 Avril de chaque année.

Aussi il vous est proposé d'adhérer à cette nouvelle association avec laquelle nous nous devons d'entamer collaboration et partenariat.

A titre d'information, une première réunion est prévue entre des représentants de la municipalité et le conseil d'administration de cette association le 30 mars prochain, pour présenter les directions prises par la municipalité en termes de mise en valeur du patrimoine dans les années à venir.

#### 9 Election de deux représentants de la commune à cette association (titulaire et suppléant)

Un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant sont à élire au scrutin majoritaire à bulletin secret, dans l'objectif de représenter la municipalité au sein de cette structure.

Ont été élues à l'unanimité : représentante titulaire Madame Anne-Gaël LAMBERT et représentante suppléante Madame Helen HAMMOND-KESTENER.

#### 10 Election d'un nouveau délégué titulaire à la Communauté de Communes des Trois Frontières

En remplacement de Jean Villemin, conseiller municipal, adjoint au maire et délégué titulaire démissionnaire, il appartient au Conseil municipal d'élire un nouveau délégué titulaire. Cette élection se fait au scrutin majoritaire à bulletin secret.

Ont été élus :

Nouveau délégué titulaire à la CC3F, Monsieur GONNET Joël, adjoint au maire.

Nouvelle déléguée suppléante à la CC3F, Madame Joëlle GUENNAL, en remplacement de Joel Gonnet élu délégué titulaire.

Les autres délégués titulaires sont : M. Bernard Laudrin, conseiller municipal et M. Laurent Steichen, maire.

Les autres délégués suppléants sont : Mme Anne Gael Lambert, adjointe au maire et M. Henri Berthe, conseiller municipal.



## 11 Subventions de fonctionnement aux associations locales (première tranche)

Après discussion avec Joel Gonnet, adjoint en charge des associations, il n'a été proposé à la délibération pour l'instant, que les subventions exceptionnelles de démarrage de 500 € pour les associations suivantes :

Des Pierres et des Hommes  
Futsal  
Les amis de St Georges les Baillargeaux  
L'Estafette

Ainsi que les subventions de fonctionnement à la bibliothèque pour laquelle il a été proposé une subvention de rattrapage de 800 euros au titre de l'année 2008 ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 800 euros pour l'année 2009.

La municipalité est liée à cette association par une convention datant de 1988, qui précise que chaque année, la municipalité versera à la dite association la somme de 5055 F pour l'achat de livres, permettant ainsi à cette association de mettre en prêt gratuit une partie au moins du fonds documentaires.

A noter que depuis quelques semaines, des discussions sont en cours avec cette association et les services de la Bibliothèque Départementale de Prêt pour envisager :

- Le déplacement de la Bibliothèque vers d'autres locaux plus visibles et accessibles
- La mise en place d'un service de prêt gratuit de l'ensemble des documents, même récents, de la bibliothèque
- L'adjonction de nouveaux services (animations, salon Internet avec initiation, formations...)
- L'informatisation du fonds documentaire

## 12 Subvention au château de Sierck Les Bains (dans le cadre de la mise à disposition de personnel)

Cette subvention est destinée à couvrir les frais de salaires d'un emploi aidé non remboursé.

Emploi aidé mis à disposition de la commune pour des travaux d'entretien ponctuels.

Cette subvention se monte à 6xxx.

La municipalité après en avoir délibéré a accepté le versement de cette subvention.

## 13 Divers

Communication

Parking de la Grô, différé après travaux d'assainissement. En effet des travaux devant être entrepris en 2009 et 2011 à la Grô pour la réalisation d'un nouvel assainissement pour la ville, il a été décidé de repousser les travaux de parking après ces travaux d'assainissement.

Seront cependant transformés dès cette année en parking, l'ancien terrain de pétanque.

Seront également enlevées et remplacées les barrières métalliques délimitant les parkings sur le premier parking.

Séance levée à 22h40